

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
COMMANDE
PUBLIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 9 décembre 2020 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
MARCHE DE
SERVICES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
AVENANT N°1 au lot
n°1 du marché de
fourniture de repas
en liaison froide :
cantines, accueils de
loisirs, crèches

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Jean-Marc DEUMIER, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Jean-Pierre GUIRAUD, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Didier MAERTEN, Thierry MALLEVILLE, Patrick MAUGARD, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
3 décembre 2020

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

1 0 DEC. 2020
PAR PUBLICATION
LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER, Monique VIDAL par Jean-Pierre GUIRAUD.

1 0 DEC. 2020
PAR DELEGATION
LE

Procurations : Priscillia GRANIER à Audrey GAIANI, Bernard GRIMAUD à Elisabeth ESCAFRE, Benoît MERLIN à Martine PUEBLA, Bernard PECH à Christophe PRADEL.

Signature

Excusés : Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, François DEMANGEOT, Thierry LEGUEVAQUES, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Marc TARDIEU.

Secrétaire de séance : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20201209-20200237-DE

20200237

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et ses décrets d'application, il a été constitué un groupement de commandes regroupant la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, le Syndicat Lauragais Audois, la Mairie de SAINT PAPOUL, le Syndicat Intercommunal Maternelles et Ecoles et Primaires, la Mairie de LABASTIDE D'ANJOU, la Mairie de MAS SAINTES PUELLES, la Mairie de VILLENEUVE LA COMPTAL ayant pour objet la passation d'un accord-cadre pour la fourniture de repas en liaison froide : cantines, accueils de loisirs, crèches.

Monsieur le Président rappelle que le lot n°1 relatif à la fourniture de repas sur les crèches a été signé en date du 20 août 2018 entre la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois avec la société SAS ANSAMBLE sise Allée Gabriel Lippmann 56000 VANNES.

L'article 5.3- Révision du prix du repas - du Cahier des Clauses Administratives Particulières prévoit une révision annuelle des prix des repas selon des séries d'indices INSEE.

Suite à l'arrêt de la série de l'indice 1567411, Monsieur le Président indique au conseil communautaire qu'il convient de remplacer cet indice par une série équivalente, soit par la série 010562765 Indice des taux de salaire horaire des ouvriers - Tertiaire.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 novembre 2020, Monsieur le Président sollicite le conseil d'administration afin de signer l'avenant n°1 audit accord-cadre selon les dispositions ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de fourniture de repas en liaison froide : cantines, accueils de loisirs, crèches avec la société SAS ANSAMBLE ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 9 décembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER

